

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 janvier 2026

L'An deux mille vingt six,
le 20 janvier à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 16 janvier 2026 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etaient absents :

Damien MONTAVI, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 7 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.
Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 09 janvier est approuvé. 7 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Décision modificative budget Transports:

Afin d'ajuster les lignes budgétaires en fin d'année comptable le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les modifications de crédits nécessaires sur le Budget Transports qui ne modifient pas le total des dépenses et le total des recettes.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
7	0	0

Transfert d'un bien de la section de Donazac à la Commune. :

Il est nécessaire de régulariser le plan cadastral à Donazac avec notamment la parcelle A219 qui est aujourd'hui en partie dans l'emprise d'un chemin ouvert au public.

Cette parcelle d'une contenance de 1 are 90 centiares, appartenant aux habitants de Donazac, n'a pas vocation à rester la propriété des habitants. La procédure avait été initiée en 2025.

Le Conseil Municipal décide de remplacer la délibération n°2025-03-06 afin de remplacer la dénomination « ayants droit » devenue juridiquement inappropriée pour poursuivre la

procédure.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
7	0	0

Location du chalet n°5 pour plusieurs mois :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat pour la location du chalet n°5 à M DUMONT Romain et Mlle LEFEVRE Karolinka du 1^{er} février 2026 au 30 avril 2026, soit 3 mois.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
7	0	0